

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## 22 novembre 2023

### RÉACTION UNPI, UNIS, FNAIM, SNPI

Arrêté préfectoral n°69-2023-09-29-00002 du 29 septembre 2023

C'est avec une profonde colère que l'**UNPI 69**, l'**UNIS Lyon Rhône**, la **FNAIM du Rhône** et le **SNPI** constatent que la Métropole de Lyon, malgré leurs nombreuses mises en garde, poursuit sa politique d'encadrement des loyers. Pour la deuxième année, un arrêté préfectoral **relatif à la fixation des loyers de référence, des loyers de référence majorés et des loyers de référence minorés dans les communes de Lyon et de Villeurbanne** a été pris.

### La position de l'UNPI, l'UNIS, la FNAIM et le SNPI

Ces acteurs du logement lyonnais tiennent à rappeler qu'ils continuent à œuvrer, comme ils l'ont toujours fait, pour que les Lyonnais puissent être loger dans les meilleures conditions et à s'assurer que l'évolution des loyers imposés par la loi soit respectée.

Pour autant, l'UNPI 69, l'UNIS Lyon Rhône, la FNAIM du Rhône et le SNPI considèrent que les conditions d'application de l'encadrement des loyers prévues par la loi ne sont pas réunies et que la Métropole de Lyon s'obstine :

- À ne pas définir de manière précise les secteurs géographiques concernés, ce qui implique notamment d'en déterminer les limites exactes,
- À ne pas déterminer avec précision les rues faisant office de limites entre les secteurs géographiques,
- À faire des amalgames en refusant de tenir compte de la surface habitable,
- À ne pas faire varier les valeurs locatives quand des travaux lourds de rénovation énergétique sont réalisés par les propriétaires.

Témoins des effets pervers de cette politique d'encadrement des loyers, Sylvain Grataloup, Président de l'UNPI 69, Patrick Lozano, Président de l'UNIS Lyon Rhône, Pascal Pancrazio, Président de la FNAIM du Rhône et Alain Dufoux, Président du SNPI, s'interrogent : « Comment est-il possible que la Métropole de Lyon maintienne un tel système techniquement erroné et dont l'inefficacité à l'aune d'une justice sociale que les bailleurs privés est avérée ? ». Et dont l'inefficacité sur le terrain est criante en sus d'être injuste ?

